



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

formation continue

Question écrite n° 55999

Texte de la question

M. André Flajolet alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les effets désastreux de la baisse de 25 % des crédits accordés au CESI entreprise par la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle. À titre d'exemple, le CESI d'Arras est la seule école d'ingénieur assurant la formation continue au profit des techniciens supérieurs, constituant ainsi un réel ascenseur social. Cette décision, si elle était maintenue, constituerait un frein majeur à la réalisation des objectifs du Gouvernement et un signe négatif vis-à-vis d'une région particulièrement touchée par la crise. En conséquence, il demande quelle est la position du Gouvernement et des ministres concernés sur ce sujet et quelles mesures rectificatives elle entend prendre pour soutenir concrètement les écoles d'ingénieurs en question.

Données clés

Auteur : [M. André Flajolet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55999

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7342

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)